

Travaux et aménagements dans l'église Saint Denis de Saint-Escobille.

Les projets concernant les travaux à réaliser dans l'église de notre village ont souvent été l'objet de discussions et de recherche de financement au cours de siècles précédent. En voici un exemple.

Les travaux qui ont été envisagés dans l'église au XVIII^e siècle ont fait l'objet d'une étude du Père Frédéric Gatineau (Bulletin SHAEH ; n°83 ; 2013).

Notre paroisse dépendait à cette période du diocèse de Chartres (1690-1790). Elle dépendait aussi du doyenné de Rochefort et du grand archidiaconé de Chartres. Quatre évêques se sont succédé sur cette période : Paul Godet des Marais, un proche de Madame de Maintenon. ; Charles François des Montiers de Merinville, neveu du précédent ; Pierre Augustin Bernardin de Rosset de Fleury ; Jean Baptiste de Lubersac, réformateur liturgique, député du clergé aux Etats Généraux en 1789.

En 1790, la création des « départements diocèses » limitera le diocèse de Chartres constitutionnel au nouveau département de l'Eure-et-Loir. Les paroisses autour de Dourdan relèveront désormais du diocèse de Versailles dans le département de Seine-et-Oise.

Les sources sont les registres de délibérations du conseil de fabrique, les registres paroissiaux, parfois les archives des différents baillages et prévôtés (surtout pour les litiges). L'influence des notables ou du curé est plus difficile à mesurer. Mais le curé de Saint-Escobille, Jean François Perost, a été très actif dans l'élaboration des travaux des années 1780.

En 1724, lors de sa visite l'archidiacre demande de faire « réparer le lambris de la nef en quelques endroits... (faire) recaler le pavé de la nef » et « transporter l'autel qui est à la nef à coté de la porte de la sacristie ».

En 1749 eut lieu la bénédiction d'une nouvelle cloche « sous l'invocation des Saints Henry et Augustine ».

En 1779 est décidée la construction de la sacristie actuelle.

De 1780 à 1791, de nombreux projets de réaménagements de l'église Saint Denis (registres paroissiaux de Saint-Escobille). [Orthographe conservée]

« Nous Jean François Perost prêtre curé... Etienne Puis le jeune marguillier...

vu que les dimensions actuelles de notre église sont trop courtes et trop resserrées pour y contenir tous les habitants pendant les offices et que dans le chœur il n'y a présentement que la juste place du lutrain des chantres et des enfants, ce qui ne permet pas de pouvoir s'acquitter assez commodément des cérémonies solennelles, de présentation du pain béni de la communion, des offrandes, des cendres, des procession de l'adoration de la Croix et du port des chapes.

Vu aussi l'honete revenu de notre fabrique et aussi la somme de 3246 livres que nos épargnes ont successivement et actuellement amassés et renfermés dans nos coffre fort ; tous plainement avisé et conseille nous décidons et statuons tous d'une voix paisible et unanime que pour remployer nos susdits fonds a la plus grande gloire de Dieu suivant l'intention des bienfaiteurs et fondateurs des biens et revenus de notre fabrique, nous sommes dans la juste obligation d'ajouter aux charges actuelles de notre fabrique au bout du chœur et de la chapelle de la Ste Vierge actuels, sur le terrain pris dans la cour et jardin de la maison d'école apportant a la dite fabrique, une espace de 16 pieds vides de longueur, qui sera enfermée de deux pans de murs et d'un pignon dans les mêmes dimensions que ceux qui existaient présentement dont il résulte que cet ancien pignon commun du chœur et de la chapelle de la Vierge sera démoli ce qui deviendra une grande décharge sur les voutes et arcades actuelles pour quoi seront aussi faictes deux fermes en charpente, l'une sur le quarré du vieux pignon comme pour soutenir l'ancienne couverture à la nouvelle et l'autre ferme avec le nouveau pignon... de plus seront faites en bois trois arcades l'une pour communiquer le passage de l'ancien chœur a celui de la nouvelle augmentation, l'autre pour passer aussi de l'ancienne chapelle de la Ste Vierge à la nouvelle et la troisième arcades pour communiquer de la nouvelle augmentation du chœur avec la nouvelle chapelle, seront établis dans le murs de l'ancien et nouveau pignon des solives nécessaires pour fixer les ogives et autres bois de cloison afin de former deux voutes dans la porte du nouveau chœur et de la nouvelles chapelles, les dites voûtes analogues et à la ressemblances des anciennes toujours exhaustif. Les dites ogives seront peintes et le surplus des dites voûtes revêtus et crespis de blanc en bourre aussi q'est aujourd ui celle de la nef seront faites deux belles croisées vitrées dans chacun des pans latéraux des dites nouvelles augmentation sera construite une sacristi a costé du pan de la nouvelle chapelle de la Vierge...

Et pour l'exacte exécution de tout ce qui vient d'être décrit et statué dans la parfaite délibération nous tous susdits assemblés nous autorisons Etienne Puis le jeune actuellement marguillier en charge, le voulant bien accepter, de

fouiller incessamment les pierres et terres blanches qui deviendront nécessaires pour parfaire la construction des dits ouvrages d'acheter du grès ainsi que du sable, le plâtre, les bois de charpente, la latte, les clous, la tuille, le corbeau, les menuiseries, les formerets et généralement tous les autres matériaux convenables pour la parfaite exécution de cette nouvelle décoration de cette église ainsi décrite ci-dessus...

Enfin par le, même et présente délibération nous décidons que les 3246 livres actuellement renfermés dans notre coffre fort en vont être retirés et remis es mains et charge dudit Etienne Puis marguillier le tout afin d'éviter que la susdite somme ne soit volé pendant la construction des susdites ouvrages prescrits et autorisés lorsque le murs de la sacristie et de l'église deviendront à découvert et démolis.

Au moyen de qui le dit Etienne Puis pourra faire successivement les paiements de tous les ouvrages et matériaux ». Mais ces beaux projets ne seront pas réalisés.

En 1783, nous notons : «que le bénitier soit placé contre le mur entre les deux portes que l'autel de la Vierge seroit rapproché en face de l'arcade des cloches, qu'il seroit ouvert dans la sacristie une porte donnant dans le jardin dit du vieux presbytère, que le chapiteau seroit refait quarement depuis la petite porte jusqu'à l'encoignure de l'église du cote du vœux presbytère que le dit chapiteau sera ferme de 4 grands portes et ouvert par une petite porte donnant près la petite porte de l'église qu'il sera fait des croisées, que pour l'exécution de la dite délibération Guillaume Rabourdin marguillier en charge présent et acceptent est autorisé a faire tous les marchés avec les ouvriers et généralement toutes les dépenses a ce nécessaire lesquels lui seront allouées dans son compte ».

En 1788, d'autres projets voient le jour : « aujourd'hui 5 octobre à l'issue des vêpres a son de la cloche nous cure marguilliers et habitants sommes convenus qu'il seroit construit a la place de l'ancien chapiteau fermant de 15 pieds sur 14 une petite croisse de chaque coté dans lequel il y aura deux rangées de bancs de chaque coté auquel seront mise les portes actuelles de l'église qui seront remplacées par de nouvelles incrustées dans lembrys que la petite reculée en face de la petite celle et mise dehors et une en dedans pareillement incruste dan lambry... »

Mais en 1791 nous pouvons lire : « 25 septembre assemblée des habitants à l'issue des vêpres a la requête de François Granges marguillier en charge a l'effet de délibérer sur les travaux à faire dans l'église et le chœur sont convenu qu'il convenoit surtout de joindre le chœur au banc de la nef et construire des stalles des deux coté du chœur depuis les bancs jusqu'au sanctuaire une entrée au chœur sans porte en fer surmonté d'un christ, une rampe de 15 a 18 pouces sur les stalles du coté de l'autel de le Vierge et de l'autre coté une escalier avec sa rampe pour monter a la chaire sous le clocher et dans l'ancien chapelle de la Vierge y construire des bancs dans les mêmes proportions que ceux de la nef autant que le terrain en pourra contenir le long des murs des deux cotés les lambris a la hauteur des lambris qui sont a l'autel de la Vierge construire dans les deux arcades deux planchers pour servir de décharges et même de tribune construire un petit autel de St Sulpice dans l'ancien place de l'hôtel de la Vierge ouvrir l'arcade du chœur, reconstruire le pignon au niveau de celui de la sacristie faire faire un maître autel à neuf avec un tableau représentant St Escobille faire poser les balustrades conformes a l'entre du chœur carrelé le tout à neuf et le sanctuaire en pierre de liais de faire faire réparé l'ornement noir, achète des souches au cierge a ressort ».

Nous ne pouvons constater que tous ces beaux projets n'ont pas abouti. Mais que notre église saint Denis a été souvent l'objet de discussion pour l'embellir et y opérer des travaux nécessaires. La recherche des fonds pour réaliser les ouvrages a toujours été à l'ordre du jour des habitants de saint-Escobille.

Jean-Pierre Liénasson.

14 03 2016.